Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260522-2026_49-DE

DÉLIB. 2026-49

Département
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Guingamp

Commune de
LANVOLLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six
le vendredi 22 mai à 20 heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Date de convocation
13.05.2026

Date d'affichage
13.05.2026

Nombre de conseillers

En exercice	19
Présents	18
Votants	19

Etaient présents :
M. Alain SAPIN - Mme Aurélie LE PENNEC M. Matthieu BATHEDOU - Mme Margaux LE FEVRE - M. Yann DASPREMONT - M. Jacques BROUDER - Mme Monique LE VOGUER Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Marie-Annick THOMAS - Mme Sylvie TRILLOT - M. Gilles HENAFF - Mme Pascale PENVEN - Mme Gwenaëlle BRIGOT - M. Luis FERNANDES - M. Gwendal BESSON SCARABIN - M. Steeve PADIOLEAU - Mme Patricia MARTIN - M. Philippe MAUPIN

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

Absents représentés :
M. Dominique PRIGENT représenté par M Alain SAPIN

Madame Pascale PENVEN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Composition de la Commission d'Appels d'Offres

Par courrier en date du 21 avril, la préfecture rappelle l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales sur l'équilibre de la constitution de la CAO ainsi que sur sa présidence qui doit être attribuée au Maire de la commune uniquement. Ce dernier, ne peut être également membre titulaire ou suppléant.

A cet effet, nous vous proposons la nouvelle constitution suivante pour la régularisation de la CAO :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260522-2026_49-DE

APPEL D'OFFRES / CAO

Président : Alain SAPIN

Titulaires : Dominique PRIGENT – Jacques BROUDER - Patricia MARTIN

Suppléants : Margaux LE FEVRE - Gwendal BESSON SCARABIN – Aurélie LE PENNEC

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants :

- ***D'APPROUVER*** *la composition de la Commission d'Appels d'Offres*
- ***DE DONNER POUVOIR*** *à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération*

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Alain SAPIN

MAIRIE DE LANVOLLON 22290

La secrétaire de séance
Mme Pascale PENVEN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26 MAI 2026